



Année 2023-2024

Autorisation parentale obligatoire pour l'association des élèves (ALESA) et/ou l'association sportive

Merci de bien vouloir rendre ce document accompagné d'un **chèque de 14 euros** établi à l'ordre de l'ALESA, en précisant le nom de l'élève et la classe au dos du chèque.

Je soussigné(e) Mme M. , responsable légal,

autorise l'élève : Nom Prénom

scolarisé(e) en classe de : Né(e) le :

adresse mail pour être joint :

Tél. :

à participer aux sorties culturelles du LEGTA du Morvan sur les temps libres du mercredi après-midi et/ou les temps de soirées des internes ;

à pratiquer, dans le cadre de l'Association Sportive,

toutes activités qui seront programmées (cross, tournoi interne, tournoi à l'extérieur, etc...)

à participer à des compétitions scolaires dans le cadre UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Ces activités se dérouleront le plus souvent le mercredi après midi.

Fait à , le

Signature,